

BMI

Société par actions simplifiée au capital de 60.000 euros
Siège social : 113, Chemin de la Salette, 13011 MARSEILLE
899 165 138 RCS MARSEILLE

----oOo----

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

COMPTE DE RÉSULTAT

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Conformément aux articles 1174 et suivants du Code Civil, le présent document est établi sous forme électronique, tel qu'il résulte de la volonté du représentant légal, lequel requiert expressément du rédacteur des présentes, leur établissement sous forme électronique.

Il est ici précisé que la signature électronique permet de garantir :

- L'identité du signataire.
- La non-répudiation par le signataire du document signé.
- L'intégrité du document signé, toute modification pouvant être détectée.

Il résulte de l'article 1366 du Code civil ci-après littéralement rapporté : "*L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité.*"

Il résulte de l'article 1367 du Code civil ci-après partiellement et littéralement rapporté : [...] "*Lorsqu'elle est électronique [la signature], elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.*"

Le représentant légal reconnaît avoir pris bonne lecture des dispositions des articles 1174, 1366 et 1367 du Code civil et avoir reçu du rédacteur des présentes toutes informations utiles quant à la force probante et à la conservation des données faisant l'objet des présentes.

Signature du représentant légal au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé

Fait à MARSEILLE, le 30 juin 2023 CERTIFIÉ CONFORME

La SC BM représentée par son Gérant
Monsieur Benjamin MICHEL

Signé électroniquement le 02/11/2023 par
Benjamin MICHEL

Signed with
universign



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 9	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	5 500		5 500			5 500
Chiffre d'affaires NET	5 500		5 500			5 500
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			5 500			5 500
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			4 847	1 600	3 247	203.02
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			494	333	161	48.35
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges				0	0	100.00
Total des Charges d'exploitation (II)			5 341	1 933	3 408	176.31
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			159	1 933	2 092	108.24
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 9	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 195		1 195	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 195		1 195	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	1 195		1 195	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 354	1 933	3 287	170.05
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	6 695		6 695	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 341	1 933	3 408	176.31
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 354	1 933	3 287	170.05

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

BMI

*Société par actions simplifiée
au capital de 60.000 euros*

Siège social : 113, Chemin de la Salette, 13011 MARSEILLE

899 165 138 RCS MARSEILLE

-----oOo-----

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 1.354 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1.354 euros

en totalité au compte "Réserve légale".

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Conformément aux articles 1174 et suivants du Code Civil, le présent document est établi sous forme électronique, tel qu'il résulte de la volonté du représentant légal, lequel requiert expressément du rédacteur des présentes, leur établissement sous forme électronique.

Il est ici précisé que la signature électronique permet de garantir :

- L'identité du signataire.
- La non-répudiation par le signataire du document signé.
- L'intégrité du document signé, toute modification pouvant être détectée.

Il résulte de l'article 1366 du Code civil ci-après littéralement rapporté : *"L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité."*

Il résulte de l'article 1367 du Code civil ci-après partiellement et littéralement rapporté : *[...] "Lorsqu'elle est électronique [la signature], elle consiste en l'usage d'un procédé fiable*

d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat".

L'associée unique reconnaît avoir pris bonne lecture des dispositions des articles 1174, 1366 et 1367 du Code civil et avoir reçu du rédacteur des présentes toutes informations utiles quant à la force probante et à la conservation des données faisant l'objet des présentes.

Signature de l'associée unique au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé

Fait à MARSEILLE, le 30 juin 2023

La **SC BM** représentée par son Gérant
Monsieur Benjamin **MICHEL**

Signé électroniquement le 02/11/2023 par
Benjamin MICHEL

 Signed with
universign



BMI

Société par actions simplifiée au capital de 60.000 euros
Siège social : 113, Chemin de la Salette, 13011 MARSEILLE
899 165 138 RCS MARSEILLE

----oOo----

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

BILAN

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Conformément aux articles 1174 et suivants du Code Civil, le présent document est établi sous forme électronique, tel qu'il résulte de la volonté du représentant légal, lequel requiert expressément du rédacteur des présentes, leur établissement sous forme électronique.

Il est ici précisé que la signature électronique permet de garantir :

- L'identité du signataire.
- La non-répudiation par le signataire du document signé.
- L'intégrité du document signé, toute modification pouvant être détectée.

Il résulte de l'article 1366 du Code civil ci-après littéralement rapporté : *"L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité."*

Il résulte de l'article 1367 du Code civil ci-après partiellement et littéralement rapporté : [...] *"Lorsqu'elle est électronique [la signature], elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat"*.

Le représentant légal reconnaît avoir pris bonne lecture des dispositions des articles 1174, 1366 et 1367 du Code civil et avoir reçu du rédacteur des présentes toutes informations utiles quant à la force probante et à la conservation des données faisant l'objet des présentes.

Signature du représentant légal au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé

Fait à MARSEILLE, le 30 juin 2023 CERTIFIÉ CONFORME

La SC BM représentée par son Gérant
Monsieur Benjamin MICHEL

Signé électroniquement le 02/11/2023 par
Benjamin MICHEL

Signed with
universign



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 9		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)							
	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement	1 482	827	655	1 149	494	42.99	
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	400		400	400				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	1 882	827	1 055	1 549	494	31.89		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	6 600		6 600		6 600		
	Autres créances	128 653		128 653	15 588	113 065	725.33	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	1 888		1 888	2 330	442	18.95		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	137 141		137 141	17 918	119 223	665.38		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	139 023	827	138 196	19 467	118 729	609.90		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022	31/12/2021	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 60 000)	60 000	2 000	58 000	NS
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 933		1 933	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 354	1 933	3 287	170.05
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	59 421	67	59 354	NS	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 675		1 675	
	Dettes fiscales et sociales	1 100		1 100	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	76 000	19 400	56 600	291.75	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	78 775	19 400	59 375	306.06
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		138 196	19 467	118 729	609.90

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

78 775 19 400